

AGENCE URBANISME REGION ANGEVINE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

29 Rue Thiers

49100 Angers

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST

Agence : ANGERS OUEST

Siège social : 8 rue Eugène Brémont – CS 40007 - 49308 CHOLET cedex

SAS au capital de 713 880 euros

451 538 771 RCS ANGERS

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes Ouest Atlantique

Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables Ouest Atlantique

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	22 712	22 712		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	22 712	22 712		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage industriels	438 070	422 594	15 476	17 909
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	438 070	422 594	15 476	17 909
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif circulant	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	397		397	241
	TOTAL	397		397	241
	Total (II)	461 179	445 306	15 873	18 151
	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				20 070
Actif circulant	Créances -				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	94 105		94 105	189 251
	Charges constatées d'avance	11 259		11 259	11 591
	TOTAL	105 364		105 364	220 912
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	700 000		700 000	400 000
	Disponibilités	462 189		462 189	613 153
	Total (III)	1 267 554		1 267 554	1 234 065
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 728 734	445 306	1 283 427	1 252 216
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	2 151	9 831
	Autres réserves		
	Report à nouveau	629 998	633 859
	Excédent ou déficit de l'exercice	20 912	-11 540
	Situation nette (sous-total)	653 061	632 149
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	507	681
	Provisions réglementées		
	Total (I)	653 568	632 831
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (I bis)		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
Provisions	Provisions pour risques	10 866	10 866
	Provisions pour charges	186 164	170 472
	Total (III)	197 031	181 339
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 325	40 361
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	393 775	367 958
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 727	4 727
	Produits constatés d'avance		25 000
	Total (IV)	432 827	438 046
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	1 283 427	1 252 216
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	620 168	577 818
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	8 563	50 175
	dont parrainages		
	Produits de tiers financiers		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 430 181	1 258 849
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		31 535
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	49	7 719
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		2 058 962	1 926 097
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	261 490	284 414
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	122 123	128 490
	Salaires	1 119 447	1 061 096
	Cotisations sociales	533 095	479 769
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 080	14 422
	Dotations aux provisions	15 692	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	996	44
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		2 060 924	1 968 238
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-1 961	-42 140
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	26 469	35 951
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		26 469	35 951
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)			
2. Résultat financier (III-IV)		26 469	35 951
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		24 507	-6 189

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		174
Charges exceptionnelles (VI)	Total		45
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			129
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)		3 595	5 481
Total des produits (I + III + V)		2 085 431	1 962 223
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		2 064 519	1 973 764
EXCÉDENT OU DÉFICIT		20 912	-11 540
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
	Total		

ASS Association AURA

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Descriptions de l'entité	3
2	Principes et méthodes comptables	5
2.1	Principes généraux	5
3	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7
3.1	Informations relatives à l'actif	7
3.1.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	7
3.1.2	État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	9
3.2	Informations relatives au passif	9
3.2.1	Provisions et passifs éventuels	9
3.2.2	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	11
3.2.3	Variation des fonds propres	11
3.3	Informations relatives au compte de résultat	13
3.3.1	Ventilation du chiffre d'affaires	13
3.3.2	Honoraires des commissaires aux comptes	14
3.3.3	Concours publics et subventions	14
3.3.4	Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges	16
4	Informations relatives à l'effectif	17
4.1	Informations relatives à l'effectif	17

1 Descriptions de l'entité

1. Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'Agence d'urbanisme a pour objet de contribuer à l'élaboration de politiques publiques ou de projets dans les domaines de l'urbanisme, de la planification territoriale, de l'aménagement du territoire et du développement local. Ses missions s'exercent principalement pour le compte de ses membres, notamment à travers un programme d'études et d'analyses. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Observation, analyse prospective et études dans les domaines des évolutions urbaines, sociales et territoriales, du développement économique, des mobilités, de l'environnement, etc.
- Contributions à l'élaboration de documents de planification urbaine et territoriale
- Contributions à l'élaboration de projets de territoire ou de projets urbains
- Suivi-observation ou évaluation de politiques publiques.

L'association constitue ainsi un centre pluridisciplinaire de ressources, d'études, de recherches et de conseils dans les domaines susmentionnés. Elle organise la diffusion et la valorisation de l'ensemble de ses contributions auprès de ses membres et du grand public.

Elle effectue par ailleurs toutes actions ou missions se rattachant à cet objet social pour le compte de tiers.

Enfin, elle exerce l'ensemble de ses activités dans un cadre national et régional de coopération entre la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et l'Etat dont les principaux termes et objectifs sont les suivants :

- Maîtriser l'urbanisation et renouveler la Ville
- Développer une offre de logements adaptée aux besoins actuels et futurs de l'ensemble de la population
- Introduire et développer la nature dans les espaces urbains
- Promouvoir des politiques durables de mobilité
- Animer et développer des outils partagés d'observation et d'évaluation
- Favoriser les expertises et travaux en réseau

3. Moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Investissement :

Renouvellement du matériel informatique pour 5.7K€.

Ressources humaines : l'association a un effectif moyen de 22 ETP.

4. Faits caractéristiques d'importance significative

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler à la clôture de l'exercice.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation

- Aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- A la durée de l'exercice comptable.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025

Première application du règlement ANC N° 2022-06

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent (N-1) selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués au titre de la colonne comparative "Exercice N-1".

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la fin de cette annexe.

Au niveau du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 12K€ et concerne des remboursements de charges de personnel (Aide AGEFIPH).

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

Remboursements de charges de personnel (à préciser la nature) : sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 12K€ au compte 649 « Remboursements de charges de personnel » donc directement en déduction du poste « Salaires » ou « Cotisations sociales ».

Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 0.2K€

Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 0.2K€

Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ».

Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ».

Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

Au niveau du bilan

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 12K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».

Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 11K€ sont présentées dans la rubrique « Créances ».

3 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

- Brevets : 1 à 3 ans en linéaire ;
- Licences : 1 à 3 ans en linéaire ;
- Matériels : 2 à 5 ans en linéaire ;
- Agencements de bureaux : 5 à 10 ans en linéaire ;
- Matériels de transport : 3 à 4 ans en linéaire ;
- Matériels de bureau : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans en linéaire ;
- Mobiliers : 5 à 8 ans en linéaire ;

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement
- Internes : obsolescence ou dégradation physique ; changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat, sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	22 712	-	-	22 712
Immobilisations corporelles	432 423	5 647	-	438 070
Immobilisations financières	241	155	-	397
TOTAL	455 377	5 802	-	461 179

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	22 712	-	-	22 712
Immobilisations corporelles	414 513	8 080	-	422 594
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	437 225	8 080	-	445 306

3.1.2 État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances de l'actif circulant	94 105	94 105	-
Charges constatées d'avance	11 259	11 259	-
TOTAL	105 364	105 364	-

Les charges constatées d'avance sont de 11 259 € et sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

3.2 Informations relatives au passif

3.2.1 Provisions et passifs éventuels

1. Provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Provisions pour risques	10 866	-
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	10 866	-
Provisions pour charges	170 472	15 692
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	170 472	15 692
<i>Dont autres provisions pour charges</i>	-	-
TOTAL	181 339	15 692

Rubriques	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
-----------	--------------------------------------	------------------------------------

	Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	-	-	10 866
<i>Dont autres provisions pour risques</i>	-	-	10 866
Provisions pour charges	-	-	186 164
<i>dont engagements de retraite et avantages similaires</i>	-	-	186 164
TOTAL	-	-	197 031

2. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Âge de départ à la retraite présumé : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,58 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 3 %

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 57 %.

3.2.2 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes ^(a)	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	34 325	34 325	-	-
Autres dettes	398 161	398 161	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	432 487	432 487	-	-

3.2.3 Variation des fonds propres

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-			-	
Réserves	9 831	-7 680	-	-	
Report à nouveau	633 859	-3 860	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	-	20 912	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	681			-	
Provisions réglementées	-			-	
TOTAL	644 372	-11 540	-	20 912	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-		-
Réserves	-		2 151
Report à nouveau	-		629 998
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	20 912
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-174		507
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-174	-	653 568

3.3 Informations relatives au compte de résultat

3.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

1. Ventilation par catégorie d'activité

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Prestations contractuelles	8 563	50 175
Subventions d'exploitation	1 430 181	1 258 849
Cotisations	620 168	577 818
Transferts de charges et reprises de provisions	-	31 535
Autres produits	49	7 719
TOTAL	2 058 961	1 926 096

2. Cotisations avec contrepartie

Les cotisations avec contrepartie sont les cotisations ayant une autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

3.3.2 Honoraires des commissaires aux comptes

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Montant N	Montant N-1
Honoraires afférents à la certification des comptes	4 500	4 380
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-	-
TOTAL	4 500	4 380

3.3.3 Concours publics et subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus / de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

Nature	Libellé	Montant	Catégorie d'autorité administrative
Subvention d'exploitation	ANGERS LOIRE METROPOLE	613 500	COLLECTIVITES TERRITORIALES

Subvention d'exploitation	ETAT	112 332	ETAT
Subvention d'exploitation	VILLE D'ANGERS	66 240	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	PMLA	39 420	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	REGION	35 000	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	LOIRE LAYON AUBANCE	38 270	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	COMMUNAUTE DE COMMUNE ANJOU LOIR SARTHE	42 000	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	CONTRAT VILLE UNIQUE	25 000	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	GRDF	25 000	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	COMMUNAUTE DE COMMUNE PARTHENAY GATINE	61 250	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	SEGRE EN ANJOU BLEU	70 000	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	MAYENNE COM	89 500	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	ERNEE	52 020	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	COMMUNAUTE DE COMMUNE COEVRONS	72 500	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	MONT DES AVALOIRS	55 845	COLLECTIVITE TERRITORIALE
Subvention d'exploitation	ADEME	32 130	COLLECTIVITE TERRITORIALE
TOTAL		1 430 007	

3.3.4 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

1. Produits à recevoir

Libellés	Montant
Personnel – IJ à recevoir	0
Subvention à recevoir	0
Organismes – produits à recevoir	2 812
Intérêts courus à recevoir	0
Avoir à recevoir	426
Total	3 238

2. Charges à payer

Libellés	Montant
Factures non parvenues	8 932
Personnel – Congés payés	105 747
Personnel – charges sociales sur congés payés	60 276
Personnel – autres charges à payer	123 952
Etat – charges à payer	0
Total	298 907

4 Informations relatives à l'effectif

4.1 Informations relatives à l'effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 21.